

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 27 août 2020  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 27 août 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Normand Marinacci

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la première séance du conseil d'agglomération après la pause estivale. Elle espère que les membres, les citoyennes et les citoyens ont pu profiter de cette période pour se reposer et faire le plein d'énergie. Elle poursuit et indique que la séance d'aujourd'hui sera virtuelle, comme c'est le cas depuis le mois de mars dernier.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente d'assemblée signale les événements suivants : le 19 août 2020 la « Journée mondiale de l'aide humanitaire », le 22 août 2020 « Journée internationale du souvenir de la traite des Noirs et de son abolition » et le 30 août 2020 « Journée mondiale des personnes disparues ». Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et souhaite une bonne séance à tous.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des trois questions transmises par le public via un formulaire Web.

*Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Lors de l'aménagement du territoire pour l'arrivée du nouveau campus de l'Université de Montréal dans le secteur Nord de l'arrondissement Outremont, un parc, désigné P-3, a été prévu sur le terrain des anciennes installations des travaux publics. Alors que le terrain a été décontaminé et est prêt à accueillir le parc, rien ne se passe. Qu'est-ce qui retarde l'aménagement de ce parc et (sous question) : Quand aurons-nous une consultation publique pour son aménagement.
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante	En février dernier l'arrondissement Ville-Marie, dont vous êtes la Mairesse, annonçait sa politique de stationnement. Contrairement à l'arrondissement Outremont ou M. Tomlinson persiste à vouloir tarifier 100 % des places de l'arrondissement, vous avez déclaré dans votre communiqué de presse que, je cite, « L'arrondissement reconnaît toutefois que certaines personnes n'ont d'autres choix que d'utiliser la voiture pour se déplacer. C'est pourquoi le règlement prévoit la conservation d'espaces de stationnement non tarifés sur les rues résidentielles ». Doit-on interpréter la politique de votre arrondissement sur le stationnement comme un désaveu public de la position de Projet Montréal Outremont sur ce sujet?
Mme Myriam Roy	M. François Limoges	pour une iEME fois, quand il y aura une procédure off de faire maison de la 725-756, 14 <sup>e</sup> Avenue, deux duplex qui ap.au même prop plus de 10 ans à l'abandon (échafaudage dangereux pour nos enfants les briques tombent sur le côté, il est passé cette semaine à ouvert la porte pour y mettre un vieux tuyau il ne pouvait même pas y entrer bourré de cochonnerie une vraie source pour incendie alors; pour nos taxes un rabais pour ce propriétaire négligeant qui a en plus une 3 <sup>e</sup> propriété rue De Montigny aussi à l'abandon en plus sur le compte de taxe de 14 <sup>e</sup> avenues il y a l'adresse de la rue De Montigny mais le propriétaire habite 14 <sup>e</sup> et Ontario où là aussi auto à l'abandon dans le stat. 6 familles pourraient y etre ains propriété rue De Montigny . à quand une patrouille pour vérifier l'état des terrains remettre des états d'eff.prop. pas capables de faire le gazon de sa propriété (voir triplex 14e) et à coté deux des prop qui sont fiers,et auto pourrie 8 <sup>e</sup> ...et Sainte-Catherine, des années.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Elle remercie les deux personnes, s'identifiant comme femmes, et la seule personne s'identifiant comme homme qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Montréal-Ouest formule des questions au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

<u>Question</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	M. Benoit Dorais	Souhaite savoir si l'Administration est en discussions avec les gouvernements provincial et fédéral quant à la possibilité d'une aide financière pour que les municipalités puissent redresser leur budget dans le cadre de la situation économique découlant de la crise de la COVID-19 /

<u>Question</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	M. Benoit Dorais	<b>SUITE</b> - Demande si l'Administration a prévu un plan B dans le cas où les deux paliers gouvernementaux n'offrent aucune aide aux municipalités

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

---

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

---

#### **CG20 0347**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un article 41.08, conformément à l'article 23 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

Adopté à l'unanimité.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'article 3.01, tel que modifié, adopté à l'unanimité, et il est

#### **RÉSOLU**

en conséquence.

03.01

---

#### **CG20 0348**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG20 0349**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 juin 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 juin 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2020.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2020.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2020.
- 

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

---

**6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

**CG20 0350**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude de la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption - Rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude de la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

**CG20 0351**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général - Rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

**7 - Dépôt**

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt d'un règlement adopté par le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc le 1<sup>er</sup> juin 2020 intitulé « Règlement 2557 instituant des mesures de sécurité temporaires en raison du virus COVID-19 sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc »
  - 7.02 Dépôt de la résolution 2020-06-207 de la Ville de Beaconsfield ayant pour titre « Déclaration de la Ville de Beaconsfield concernant l'importance du respect des autres »
- 

**CG20 0352**

**Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) pour l'année 2019**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019, et le conseil en prend acte.

07.03 1208788001

---

**CG20 0353**

**Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 (version ajustée)**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés au dossier décisionnel, et le conseil en prend acte.

07.04 1200029005

---

**CG20 0354**

**Dépôt du Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05 1208736003

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

## 15 - Déclaration

La présidente d'assemblée appelle le point « Déclaration ».

Aucune déclaration n'est déposée.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG20 0355

**Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 \$ à 1 664 175,12 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1136;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 454 587,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 588,05 \$ à 1 664 175,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 293,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204983005

---

## CG20 0356

**Conclure une entente-cadre avec Chaussures Belmont inc. pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité - Montant estimé de l'entente : 3 752 839,91 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17904 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1133;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, avec Chaussures Belmont inc., pour la fourniture de bottes et souliers de sécurité, pour une somme maximale de 3 263 339,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17904;
- 2- d'autoriser une dépense de 489 500,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204982005

---

### CG20 0357

**Exercer l'option de deux années de prolongation, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 \$ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec GoSecure inc. (CG17 0427, lots 2 et 4), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 \$ à 3 001 436,17 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 \$, taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre du contrat accordé à GoSecure inc. (CG17 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 \$ à 3 001 436,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1205243002

---

### CG20 0358

**Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 935 018,49 \$, taxes et incidences incluses (lot 1 : 378 606,85 \$ et lot 2 : 556 411,64 \$) - Appel d'offres public 20-18014 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1138;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 24 mois sans prolongation, les contrats pour la fourniture des vannes de type papillon et de type guillotine, pour les sommes maximales

indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18014;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 1 - Vannes de type papillon	378 606,85 \$
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 2 - Vannes de type guillotine	511 886,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 44 524,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204473002

---

### **CG20 0359**

**Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021 - Dépense totale de 643 601,32 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18205 (un seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Arboriculture de Beauce inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 881,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18205;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 488,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 232,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208895001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG20 0360**

**Conclure une entente-cadre avec Brandt Tracteur pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 verges cubes, pour une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 5 073 846,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18034 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2020 par sa résolution CE20 1097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle BRANDT TRACTEUR, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chargeuses articulées sur pneus de 3,5 verges cubes, pour une somme maximale de 5 073 846,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18034 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208528008

---

#### **CG20 0361**

**Résilier deux contrats (lots 9 et 10) accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196) à la suite du processus d'appel d'offres publics 20-18067**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1151;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier les deux contrats, pour les lots 9 et 10, accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196), pour une valeur totale de 2 038 843 \$, taxes et contingences incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208260004

---

#### **CG20 0362**

**Accorder un contrat à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, pour une période de 36 mois, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées - Dépense totale de 423 448,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18061 (lot 4) - (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1142;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 423 448,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1200362001

---

### CG20 0363

**Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépense totale de 1 614 740,26 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10345 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1157;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 291 792,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10345;
- 2- d'autoriser une dépense de 193 768,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 179,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198457001

---

### CG20 0364

**Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15510 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à ACCS Le Groupe inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 584 872,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15510;
- 2- d'autoriser une dépense de 237 730,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1206810006

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0365**

**Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 \$, relatif au projet de rénovation de la caserne 26, située au 2151 av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 \$ à 1 160 466,29 \$, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé à Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatif au projet de rénovation de la caserne 26 située au 2151, av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée (CG14 0250), majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 \$ à 1 160 466,29 \$, taxes incluses;
- 2- de résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 26;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1205350003

---

#### **CG20 0366**

**Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord ltée. pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM - Dépense totale de 2 138 802,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15617 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1156;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et de remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest, situé au 2805, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 584 298,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15617;

- 2- d'autoriser une dépense de 316 859,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 644,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207305001

---

#### **CG20 0367**

**Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune - Dépense totale de 1 484 172,06 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 214738 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 172,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214738;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 544,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207231056

---

#### **CG20 0368**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 \$ pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda 1, à l'Addenda 2 ainsi qu'à l'Addenda 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019 / Approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 \$ à 3 157 544,19 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2019 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 \$ à 3 157 544,19 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208395001

---

#### **CG20 0369**

**Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18179 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy, dans l'arrondissement d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 134,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18179;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 626,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1203438027

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0370**

**Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 \$ à 516 181,25 \$ taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 \$ à 516 181,25 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1203219004

---

#### **CG20 0371**

**Accorder un contrat de services professionnels à Sports Montréal inc. pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 - Dépense totale de 722 785,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 (2 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sports Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 722 785,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18004;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1203769001

---

#### **CG20 0372**

**Exercer l'option de renouvellement pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1180;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement annuel, pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique inc. (CG18 0426), pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1205942003

---

**CG20 0373**

**Conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec : Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 \$, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17978 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17978;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et son cocontractant	Lot 2	3 254 985,37 \$
Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (EKM) et ses cocontractants	Lot 7	747 279,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 375 647,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 2);
- 3- d'autoriser une dépense de 86 241,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 7);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1200684001

**CG20 0374**

**Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels d'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17968 (2 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1176;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe Pleineterre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 427,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17968;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 864,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1208827001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG20 0375

**Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six organismes du réseau PME MTL**

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au contrat de prêt qui augmente le montant du prêt de 40 000 000 \$ à 60 000 000 \$ dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

ATTENDU QU'après vérification, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1182;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants :
  - PME MTL Centre-Est;
  - PME MTL Centre-Ouest;
  - PME MTL Centre-ville;
  - PME MTL Ouest-de-l'Île;
  - PME MTL Est-de-l'Île;
  - PME MTL Grand-Sud-Ouest;
- 2- d'autoriser la Ville à octroyer un prêt additionnel totalisant 20 000 000 \$, selon la répartition prévue aux addendas des ententes de délégation des six organismes du réseau PME MTL, en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208298003

---

**CG20 0376**

**Adopter l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (CG20 0212) afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1183;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars;
- 2- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1208298002

---

**CG20 0377**

**Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026, un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, d'une superficie de 8587 pieds carrés, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 428 280,82 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 587 pieds carrés, situé au 1761, rue Grenet et utilisé pour les besoins du PDQ 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 7 ans et 29 jours, à compter du 3 octobre 2019, moyennant un loyer annuel de 192 521,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Les Promenades Bois Franc inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 10 347,75 \$, pour une dépense maximale de 44 840,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1194565003

---

### CG20 0378

**Approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1185;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier (CG18 0610), sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1205323004

---

### CG20 0379

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 \$ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Montcalm de l'organisme Vilavi Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2020 par sa résolution CE20 1105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 293 853 \$, pour la réalisation du projet de logements sociaux Vilavi - Montcalm dans l'arrondissement Ville-Marie;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1208833002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG20 0380**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal (COVID-19) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juillet 2020 par sa résolution CE20 1043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207796011

---

### **CG20 0381**

**Approuver les addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal (Ville) et les organismes École de créativité La Factory (CG19 0301), Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), Celcius Mtl (CG19 0222), La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0301);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059);
- 3- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222);
- 4- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069);
- 5- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406);
- 6- d'imputer la dépense totale de 1 365 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1200191006

---

### CG20 0382

**Accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 \$ à la Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1192;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 \$ à la Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1207642001

---

### CG20 0383

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 006 033,72 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de

masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 006 033,72 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1203438011

---

#### **CG20 0384**

**Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 \$, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / Approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 \$ à 984 335,91 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 \$, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy, dans le cadre du contrat accordé à Gateway Ticketing Systems inc.;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Gateway Ticketing systems inc. (CG 17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 \$ à 984 335,91 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser Mme Liza Sarraf, Directrice Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1207655002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0385****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, pour une période de huit mois - Montant total estimé des ententes : 19 689 849,61 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18120 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de huit mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18120 et au tableau de prix reçus joint ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cargill Limitée	Groupe A (Sel régulier)	8 850 643,51 \$
Cargill Limitée	Groupe B (Sel traité)	1 729 436,68 \$
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	5 827 128,82 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 281 641,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1204983004

**CG20 0386****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Raylobec inc. (15 831 707 \$), et un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. (13 803 290 \$), pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois incluant une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 29 634 997 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, pour un montant total de 666 597 \$, taxes nettes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1245;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes selon les modalités d'adjudication, pour chacun des territoires énumérés, pour une durée de 60 mois, les services d'élimination des ordures ménagères, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages et contingences (tonnes)	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Les Entreprises Raylobec Inc.	267 461	15 077 816	753 891	15 831 707
Recyclage Notre-Dame Inc.	329 963	13 145 991	657 300	13 803 290
<b>Total - Élimination</b>		<b>28 223 807</b>	<b>1 411 190</b>	<b>29 634 997</b>

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2022 comme suit : de 167 829 \$ en 2022, de 167 097 \$ en 2023, de 166 360 \$ en 2024 et de 165 311 \$ en 2025 (total 666 597 \$, taxes nettes);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1206717005

## CG20 0387

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 972 064,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15511;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 645 809,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 523 574,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1206810004

**CG20 0388**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée, pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Coffrages Alliance Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 145 012,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 371 751,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1203438028

---

**CG20 0389**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10347 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 536 653,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10374;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 180 498,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 872 199,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.35 1198457002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG20 0390**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 643 314,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15637 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 314,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15637;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 264,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 149 621,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1208091002

---

**CG20 0391**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 220 712,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15509;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 233 106,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1206810005

---

**CG20 0392**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10317 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1259;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Nordmec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phases 1 et 2 à l'usine de production d'eau potable Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 772 253,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10317 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 065 837,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 688 612,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.38 1207343001

**CG20 0393**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1264;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17979;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.39 1206236001

---

**CG20 0394**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure trois ententes-cadres pour les services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec les firmes suivantes : Cima+ s.e.n.c. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 1 155 572,74 \$, taxes et contingences incluses; GLT+ (lot 2) - montant estimé de l'entente : 1 487 072,57 \$, taxes et contingences incluses; Cima+ s.e.n.c. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 1 086 009,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18162 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1269;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cima+ s.e.n.c.	Lot 1	1 004 845,86 \$
GLT+	Lot 2	1 293 106,58 \$
Cima+ s.e.n.c.	Lot 3	944 356,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 150 726,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 4- d'autoriser une dépense de 193 965,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 5- d'autoriser une dépense de 141 653,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1205965001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## **CG20 0395**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder deux contrats de services professionnels à Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 5 018 618,51 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17861 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1267;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 1 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 437 470 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 2 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 124 910,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;

- 4- d'autoriser une dépense de 243 747 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 1;
- 5- d'autoriser une dépense de 212 491,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 2;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1207090001

---

## **CG20 0396**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout avec Tetra Tech QI inc. (lot 1), pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses (1 seul soum.) et CIMA+ s.e.n.c. (lot 2) pour une somme maximale de 4 422 340,91 \$, taxes incluses (1 seul soum.) - Appel d'offres public 20-18062**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 1) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 4- d'accorder au seul soumissionnaire Cima + S.E.N.C, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 2) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 422 340,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1207231065

---

**CG20 0397**

**Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1270;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1200298001

---

**CG20 0398**

**Approuver l'Addenda 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL (CG18 0176), et accorder une contribution financière de 350 000 \$, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 \$ à 1 100 000 \$, à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On**

Le conseiller François William Croteau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1276;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda no 1 à la convention 2018-2020 intervenue entre la Ville de Montréal et C2.MTL, et accorder un soutien financier de 350 000 \$, majorant ainsi la montant total de l'entente de 750 000 \$ à 1 100 000 \$ à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.44 1207019001

---

**CG20 0399**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public DP20022-182295-C (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 362,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP20022-182295-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 111 436,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1203438024

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0400**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10388 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 413 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10388;
- 2- d'autoriser une dépense de 676 687,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 433 080 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.46 1208661001

---

#### CG20 0401

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes Alithya services-conseils inc. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 682 951,50 \$; Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2) - montant estimé de l'entente : 634 131,97 \$; Talsom inc. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 844 807,56 \$, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de 30 mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 2 161 891,03\$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17995 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement, pour chacun des articles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17995;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Alithya Services-conseils inc	Lot 1 - Services professionnels en gestion du changement	682 951,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services professionnels en gestion du changement	634 131,97 \$
Talsom Inc.	Lot 3 - Services professionnels en gestion du changement	844 807,56 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1208751001

---

#### CG20 0402

**Autoriser la première prolongation, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643 (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la 1<sup>re</sup> prolongation, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1207231062

---

#### **CG20 0403**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021, un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, d'une superficie de 6693 pieds carrés, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale (incluant travaux d'aménagements) de 710 987,38 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, à compter du 19 octobre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 693 pieds carrés situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 133 812,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Jalbec inc., au montant de 344 925 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences de 232 249,50 \$, représentant une dépense maximale de 577 174,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1204565004

---

#### **CG20 0404**

**Conclure sept ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour une durée de deux mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 1 804 351,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18357 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de deux mois avec la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, la livraison et l'entretien de toilettes mobiles, portatives et chimiques ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18357;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	1	267 878,27 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	2	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	4	153 073,30 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	5	306 146,60 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	6	248 744,11 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	7	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	8	172 207,46 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 235 350,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1204338004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG20 0405

**Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération (130 103 961,09 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1200;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961,09 \$)

Adopté à l'unanimité.

30.01 1204164002

---

**CG20 0406**

**Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Chainage REM : 202+300 à 202+630 / Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis supplémentaire aux piliers P20 et P27 en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28);
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207211021

---

**CG20 0407**

**Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1292;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1202937001

---

**CG20 0408**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1206019001

---

**CG20 0409**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1200668001

---

**CG20 0410**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1207562001

---

**CG20 0411**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », relevant de la compétence de l'agglomération, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1208285001

---

**CG20 0412**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Augmenter le budget pour 2020 de 1 700 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1207896002

---

**CG20 0413**

**Avis de motion et dépôt - « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes » dans le cadre du plan de relance en développement économique - COVID-19 / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1207952002

---

**CG20 0414**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1201179013

---

**CG20 0415**

**Ajout - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 30 septembre 2020**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil

d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1206407028

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG20 0416**

#### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0326;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0326;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020, par sa résolution CE20 0826;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1202614003

*Règlement RCG 20-026*

---

**CG20 0417****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0327;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0327;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020, par sa résolution CE20 0827;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208021005

*Règlement RCG 20-027*

---

**CG20 0418****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0328;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0328;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

42.03 1207383001

*Règlement RCG 20-028*

---

**CG20 0419**

**Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2020;
- 2- que toutes modifications ultérieures aux modalités dudit contrat se feront en vertu de l'article 8.1 du règlement 13-01.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1208480005

**CG20 0420**

**Reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE1206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans, à compter du 28 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1208320002

**CG20 0421**

**Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1205;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay;
- 2- de nommer à titre de premier vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Hughes Sweeney;
- 3- de nommer à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal Mme Katia Grubisic;
- 4- de renouveler le mandat de M. Gideon Arthurs à titre de membre;
- 5- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1208021006

---

**CG20 0422**

**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Hadrien Parizeau à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Younes Boukala;
- M. Luc Gagnon à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Cathy Wong à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marie-Andrée Mauger.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

À 17 h 36, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE